

## EXTRAIT D'UN RAPPORT DE M. O. LEDOUBLE

Ingénieur en chef, Directeur du 4<sup>me</sup> arrondissement  
des mines, à Charleroi,

**SUR LES TRAVAUX DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 1905.**

*Charbonnages Réunis de Charleroi; Puits n° 2 :  
Installation d'une lampisterie.*

[62248]

M. l'Ingénieur Renier me fournit les renseignements suivants sur l'installation d'une lampisterie au siège n° 2 (Sacré-Français) des Charbonnages Réunis de Charleroi :

« La nouvelle lampisterie du puits n° 2 (S. F.) a été mise en service dans les derniers jours de janvier. Cette installation mérite d'être signalée en raison des perfectionnements qu'on s'est appliqué à apporter à l'organisation existante.

» Comme dans nombre de nos charbonnages, les lampes étaient à ce puits allumées et fermées toutes avant le commencement de la distribution. Or ce système, qui paraît avoir pour avantage de permettre une distribution rapide avec un personnel restreint, présente d'autre part, de sérieux inconvénients.

» Il conduit, en effet, dans une lampisterie de l'importance de celle-ci — 1,000 lampes — à commencer l'allumage trois, voire même quatre heures avant le commencement de la distribution. D'où augmentation de la consommation moyenne en huile et réduction de la réserve utile de la lampe. En outre, dans les régions où l'assiduité des travailleurs laisse à désirer, on est conduit à allumer un nombre de lampes beaucoup plus considérable que celui qui sera effectivement utilisé ; d'où aggravation des inconvénients signalés plus haut, et, d'autre part, augmentation de la dépense totale en huile : les lampes non utilisées ne sont en effet éteintes, dans la plupart des cas, qu'une heure après la descente du poste.

Bien plus, ces lampes non utilisées non seulement occasionnent un supplément de dépense en huile, mais nécessitent encore un entretien relatif et créent aux lampistes une besogne inutile.

» Enfin l'allumage anticipé ne laisse pas d'être peu recommandable au point de vue hygiénique. Il provoque souvent une viciation et une surchauffe importante de l'atmosphère de la lampisterie.

» Frappée de ces multiples inconvénients, la Direction avait tenté dès l'année dernière à un puits moins important de la même division, le n° 7 (Deschassis), de n'allumer les lampes qu'au fur et à mesure de leur distribution. Le mode de fermeture des lampes par piton et crémaillère, rendait d'ailleurs assez aisé ce changement d'organisation. L'essai ayant été satisfaisant, on a aménagé la nouvelle lampisterie du puits n° 2 (S. F.) en vue d'une organisation similaire.

» Les chiffres ci-après, que je dois à l'obligeance de M. Legrand, directeur des travaux de ces charbonnages, permettent d'apprécier la valeur de la transformation.

**Prix de revient par lampe-journée en juillet 1904 et juillet 1905.**

ÉCLAIRAGE DU FOND

	Juliet 1904.	Juliet 1905.
	ALLUMAGE	
	ANTICIPÉ	A LA DISTRIBUTION
<b>I. — Salaires :</b>		
Lampistes . . . . .	285 50	221 06
Surveillants visiteurs . . .	18 00	15 60
<b>II. — Consommations :</b>		
(Les prix unitaires ont été uniformisés pour la comparaison).		
Huile épurée. . . . .	378 40	288 00
Savon. . . . .	3 10	3 10
Torchons. . . . .	4 50	2 16
Verres . . . . .	20 00	2 20
Mèches . . . . .	15 00	9 00
Brosses . . . . .	1 84	—
Fournitures pour réparations diverses. . . . .	52 00	1 50
<b>Total .</b>	<b>778 34</b>	<b>542 62</b>
Nombre de lampes distribuées	18,642	18,709
Nombre de jours de travail	26	26
Nombre de lampes distribuées par jour . . . . .	717	720
Prix de revient par lampe-jour	0-042	0-029

» Ainsi qu'il était à prévoir, la dépense en huile a été fortement réduite — de 946 à 720 litres — soit 24 %, pour un nombre de lampes sensiblement égal. La consommation par lampe-jour est tombée de 0.0509 à 0.0385 litre, soit une réduction d'environ 25 %. L'économie correspondante se chiffre par environ un ½ centime. Il se peut toutefois qu'elle ne résulte que partiellement de la suppression de l'allumage anticipé ainsi que nous allons le voir.

Le travail nécessaire pour l'entretien des lampes a d'autre part été réduit dans de telles proportions qu'il a été possible de ramener de 5 à 4 le nombre des lampistes. C'est ce qui explique la réduction du poste salaires.

» La Direction a toutefois cru devoir créer un nouveau poste: celui de chef-lampiste. Ce nouvel agent a la direction du service de la lampisterie. Il surveille le bon entretien des lampes, dont il est d'ailleurs responsable. Il tient la comptabilité et empêche le gaspillage de toutes les fournitures, huile comprise. Il ne peut donc qu'être utile à la sécurité des travaux et à la gestion économique de la mine. Son salaire — de fr. 131-10 en juillet 1905 — apporte une augmentation du prix de revient de la lampe-jour d'environ fr. 0-007.

» Le prix de revient total par lampe-jour est cependant encore inférieur de (0.042 — 0.036 = 0.006) plus d'un demi-centime à ce qu'il était en 1904.

» On peut certes objecter que semblable conclusion ne peut être considérée que comme provisoire vu le peu de durée de la période sur laquelle elle porte. Mais il n'était guère possible de faire porter la comparaison sur des mois antérieurs étant donné les hésitations inhérentes à toute mise en marche. L'action du chef-lampiste sera d'ailleurs probablement plus effective encore dans l'avenir lorsqu'il aura acquis une certaine expérience.

» En outre de l'avantage économique qui a certes son intérêt, surtout dans les sièges importants, le système a encore celui d'assurer une réserve certaine à la lampe. Ce fait a sa valeur, car non seulement la durée d'éclairage mais encore, dans une certaine mesure, le pouvoir lumineux d'une lampe dépend de sa réserve en huile,

» L'installation se trouve figurée au croquis ci-après. Elle comporte en outre de la lampisterie proprement dite, un petit atelier-magasin.

» La légende détaille tout le mobilier de la lampisterie.

» Les lampes sont réparties sur des rateliers à 5 rangées horizontales. Ces rangées sont distantes verticalement de 40 centimètres d'axe en axe et se trouvent en retrait de 5 centimètres l'une sur

l'autre, les rangées supérieures étant en surplomb. Les lampes y sont suspendues à des crochets écartés de 10 centimètres l'un de l'autre. On est ainsi parvenu à loger sans difficultés mille lampes, tout en laissant le centre de la salle parfaitement dégagé.

» Le service de la lampisterie est combiné avec celui du marquage. Au dessus du crochet de la lampe figure son numéro d'ordre normal. Ce numéro correspond à celui de la médaille qui est remise à chaque ouvrier du fond lors de son engagement au charbonnage. Les numéros libres sont recouverts à la lampisterie d'une petite plaque en tôle qui permet de distinguer aisément les lampes.

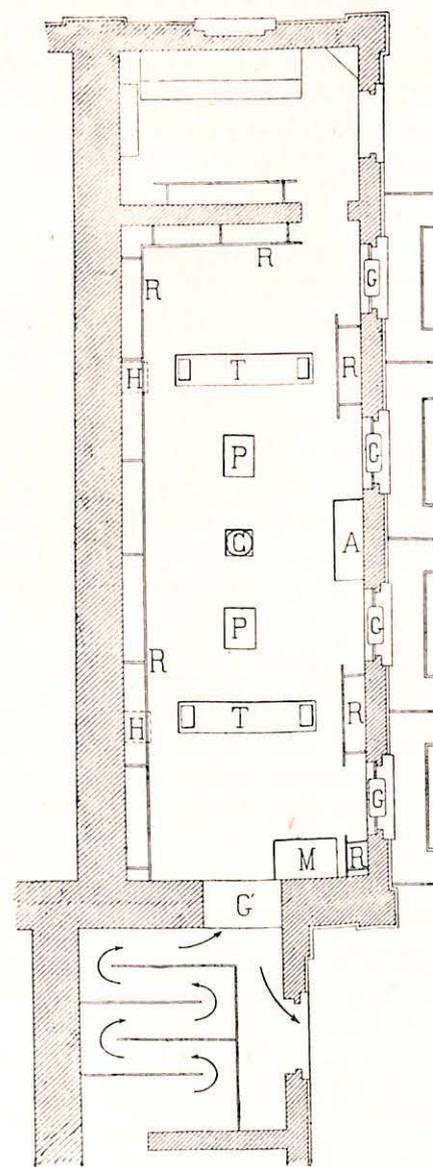
» Le numéro de la lampe correspond normalement à celui figurant sur la plaque. Une lampe vient elle à réclamer une réparation, on la remplace en suspendant à sa place une lampe libre en lieu et place de laquelle on met un voyant indiquant le numéro de la lampe remplacée, celui de la lampe remplaçante, la date à laquelle la lampe remplacée est entrée en réparation. On évite de la sorte toute hésitation dans la distribution, tout en assurant la correction du contrôle.

» Le personnel de la lampisterie comprend, comme je l'ai dit plus haut, un chef lampiste qui surveille les deux postes et quatre lampistes, deux de jour et deux de nuit. Tout ce personnel se retrouve aux heures de distribution. Il est assisté par quatre porions qui reçoivent pour ce service supplémentaire une allocation journalière de quinze centimes. Précédemment ces porions vérifiaient simplement la fermeture des lampes. La distribution se fait par quatre guichets. Chacun d'eux est desservie par un porion et une lampiste.

» Les ouvriers sont répartis entre les quatre guichets de manière à égaliser autant que possible l'importance de la distribution.

» L'ouvrier présente au guichet sa médaille. Le porion passe cette marque à la lampiste, qui lui remet en échange la lampe correspondante, c'est-à-dire celle suspendue au numéro correspondant. La marque est remise par la lampiste au marqueur ou à son aide qui, installés aux pupitres, font le pointage des présents.

» La lampe remise au porion a son piton vissé à fond. Mais le pot n'est engagé que de deux ou trois tours dans l'armature de telle sorte que la crémaillère n'est pas encore en prise. Le porion ouvre la lampe, l'allume à un crasset placé à portée de main et la remet à l'ouvrier, non sans l'avoir fermée à fond. La fermeture de la lampe est d'ailleurs vérifiée à l'un et l'autre puits, à l'arrivée à l'accrochage et en outre au puits d'aérage sur le pas de bure.



**Légende :**

- A, armoire (lampe des géomètres, etc.).
- R, rateliers à lampes.
- T, tables de travail.
- P, pupitres des marqueurs.
- C, chaufferie.
- M, casier à médailles.
- H, hottes de ventilation.
- G, guichets de distribution.
- G' — de rentrée.

» La capacité de débit d'un guichet atteint avec cette organisation 150 lampes en 40 minutes

» Le contrôle à la remonte se fait à un guichet distinct. Les médailles ou marques de contrôle ont été durant le poste classées par le chef-lampiste dans un casier-table où elles se trouvent rangées en dix lignes divisées chacune en cent cases. Ce médaillier, d'un usage très commode, occupe relativement peu de place; il permet une distribution excessivement rapide des marques de contrôle en échange des lampes.»

